

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-213400336-20250407-202514-DE



VILLE DE BOISSERON



Budget 2025

Note brève et synthétique

- Introduction
- L'équilibre budgétaire
- Section de fonctionnement : les recettes
- Section de fonctionnement : les dépenses
- Section d'investissement : les dépenses
- Section d'investissement : les recettes
- Les Ratios



Budget 2025

Note brève et synthétique

Introduction

- Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.
- L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
- L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

L'équilibre budgétaire 2025

L'équilibre du budget voté se traduit par le respect de plusieurs conditions cumulatives :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-213400336-20250407-202514-DE



- l'équilibre par sections (équivalence des dépenses et des recettes tant en investissement qu'en fonctionnement) ;
- l'évaluation sincère des crédits budgétaires, c'est-à-dire pas de surestimation des recettes ni de sous-estimation des dépenses, et la totalité des dépenses obligatoires doit figurer dans le budget, correctement estimées à leur juste niveau ;
- le remboursement des annuités d'emprunt doit être assuré exclusivement par des ressources propres

Equilibre budgétaire 2025

	dépenses	recette
Fonctionnement	2 233 212,02 €	2 382 626,77 €
virement vers la section investissement	149 414,75 €	
virement de la section fonctionnement		149 414,75 €
Investissement	1 145 711,30 €	996 296,55 €
TOTAL	3 528 338,07 €	3 528 338,07 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-213400336-20250407-202514-DE



VILLE DE BOISSERON



Section de Fonctionnement

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements,

Dans une approche économique, la section de fonctionnement reprend en charges (langage professionnel) ou en dépenses (langage de la comptabilité publique) :

- les consommations de biens et de services venant de tiers pour la réalisation des activités ;
- la valorisation du travail avec les salaires et les charges sociales ;
- l'utilisation des services publics avec les impôts locaux ;
- les consommations internes : l'utilisation et l'usure des équipements – dotation aux amortissements et certaines anticipations qui trouvent leur origine dans les activités de l'exercice avec les dotations aux provisions.

En produits, la section de fonctionnement enregistre la rémunération ou le financement des activités.

Les limites entre la section de fonctionnement et la section d'investissement concernent la notion de bien d'investissement et la valorisation des opérations internes

Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID : 034-213400336-20250407-202514-DE

La synthèse de la section de fonctionnement se présente de la façon suivante :

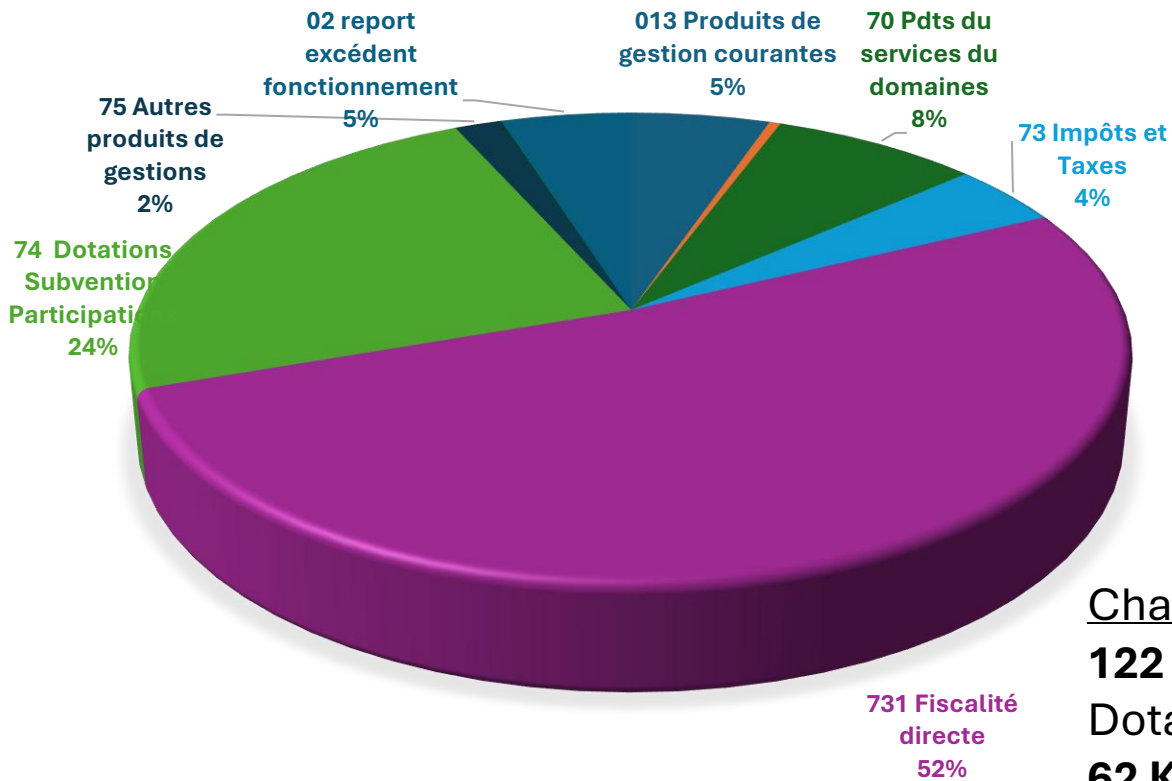
Section Fonctionnement					
Dépenses			Recette		
Chapitre	BP 2025	BP 2024 + DM	Chapitre	BP 2025	BP 2024
011 Charges à caractères général	529 427,00 €	565 605,66 €	013 Produits de gestion courantes	125 000,00 €	94 000,00 €
012 Charges de personnel (5 000 € pour saisonnier)	1 345 000,00 €	1 303 000,00 €	042 Opération ordre	10 000,00 €	10 000,00 €
042 amortissement immo (68)		- €	70 Pds du services du domaines	188 500,00 €	184 595,00 €
65 Autres charges de gestion courantes	272 285,02 €	258 372,00 €	73 Impôts et Taxes	102 000,00 €	107 780,00 €
66 Charges financières (dont solde ICNE)	58 000,00 €	51 815,00 €	731 Fiscalité directe	1 234 500,00 €	1 212 852,22 €
67 Charges exceptionnelles		- €	74 Dotations Subvention Participations	562 600,00 €	563 288,00 €
6817 provision	1 500,00 €	1 335,00 €	75 Autres produits de gestions	41 200 €	175 600 €
014 Atténuation de produits (739118)	27 000,00 €	41 855,00 €	76 Produits financiers		- €
		- €	78 Reprise sur provisions	1 335,00 €	
023 Virement à la section d'investissement	149 414,75 €	226 132,56 €	02 report excédent fonctionnement	117 491,77 €	100 000,00 €
Dépenses Fonctionnement	2 382 626,77	2 448 115,22	Recette de fonctionnement	2 382 626,77 €	2 448 115,22 €

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :



Chapitre 013 est évalué à hauteur de **125 000€**

Chapitre 70 est évalué à hauteur de **174 100 €**


Chapitre 73 est évalué à **102 000 €** (DSC et FPIC)

Chapitre 731 : Les impôts et taxes issus de la fiscalité directe sont estimés à **1 234 K€** € soit **52 %** des recettes de fonctionnement (TF; THRS évaluées à 1 098 K€)

Chapitre 74 : la dotation forfaitaire de base versée par l'Etat s'élève à **122 K€**, et l'estimation pour la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation nationale de péréquation s'élève respectivement à **117 K€** et **62 K€**

Chapitre 75 : Autres charges de gestion courantes s'élève à **41 K€**

Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 
ID : 034-213400336-20250407-202514-DE

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013

Ce chapitre intègre les remboursements de salaires et des charges des personnels par l'assurance statutaire pour les agents titulaires, et par les organismes sociaux pour les agents contractuels. Compte tenu des informations connues à ce jour son montant est évalué à 125 000 €. La commune dispose de 5 contrats aidés, 6 mi-temps thérapeutiques.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Le chapitre concerne les produits encaissés au titre des droits et redevances de l'ensemble des services intercommunaux, tels que les encaissements des régies relatifs aux participations des ALP, restauration scolaire (108K€), aux participations des familles pour le service crèche (40K€) et ALSH Mouv'in (16K€). La commune a fait le choix de maintenir ces tarifs pour ne pas impacter les usagers de ces services, et absorbe les différentes inflations subies ces dernières années qui ont accru le coût du service.

Ce chapitre intègre également les concessions cimetières et la refacturation à hauteur de 2 K € de la mise à disposition du personnel au CCAS,

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 73 - Impôts et taxes (sauf le 731)

Les impôts et taxes de ce chapitre regroupent la fiscalité reversée au titre :

- du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui vise à redistribuer les ressources fiscales entre collectivités locales pour réduire les inégalités financières, il s'élève à hauteur de **40K€**
- de la dotation de solidarité communautaire (DSC) qui est un reversement institué par un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) en direction de ses communes membres. Le but de la DSC est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire, selon des critères à dominante péréquatrice. Pour 2025, le montant budgétaire relatif à la DSC est de **62 K€**

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 034-213400336-20250407-202514-DE



Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 731 – Fiscalité locale

Ce chapitre englobe :

- les impôts fonciers (TFB et TFNB), la taxe sur les résidences secondaires 1 098K€
- la taxe sur la consommation finale d'électricité. 55 K€
- Les droits de mutation 88K€

La progression du produit fiscal des impôts directs locaux résulte de l'évolution des bases :

une évolution nominale, qui correspond à une revalorisation des bases, et dont le taux est voté chaque année en Loi de Finances. Pour l'année 2025, ce taux est de 1,7%.

la variation physique des bases, qui est liée au dynamisme des constructions et démolitions sur le territoire.

Ce chapitre s'élève à **1 234 K€**.

Pas d'augmentation des taux

Taxes	Taux Communaux	Taux plafonds 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	42,86	125,73
Taxe foncière non bâties (TFNB)	67,42	206,43
Taxe d'habitation (TH)	14,59	64,73

Section de fonctionnement

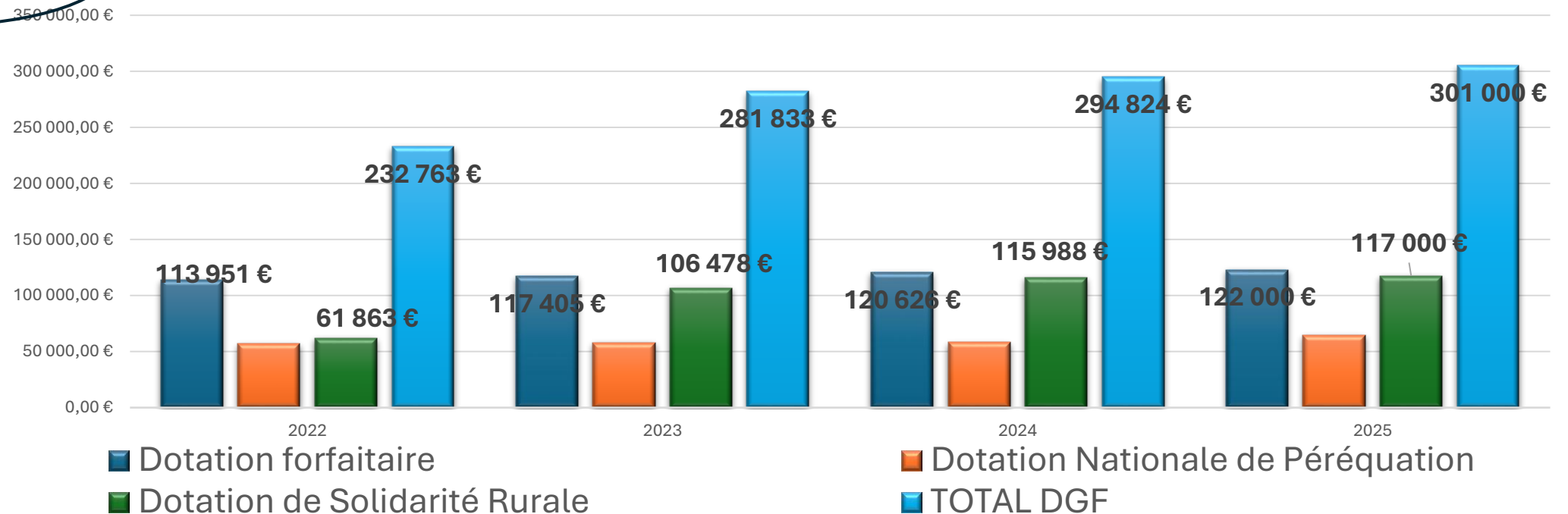
Recettes de fonctionnement :

Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre regroupe d'une part les dotations et compensations de l'Etat, et d'autre part, les participations des divers partenaires (Etat, région, département, communes, fonds européens, CAF, MSA...) dans le cadre des actions mises en place par la commune et au regard de ses compétences.

Focus DGF

Evolution DGF



Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 
ID : 034-213400336-20250407-202514-DE

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 74 – Dotations et participations

La commune propose un France service et dispose d'un conseiller numérique, l'Etat apporte une aide à hauteur de 62K€ pour la gestion de ces services. L'accompagnement de l'Etat pour le conseiller numérique se termine en 2026, dernière année de perception de la subvention dont son montant est dégressif depuis 2022.

Dans le cadre de la Convention territoriale globale, la CAF de l'Hérault verse une prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement / Accueils de jeunes et une prestation de service Unique d'un montant de 195 000 €.

Ce chapitre 74 inclut également le reversement des allocations compensatrices dues à la commune par l'Etat au titre du manque à gagner généré par des exonérations légales, son montant est relativement faible, il s'élève à 4K€,

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le chapitre s'élève à 41,2 K€, il regroupe essentiellement la perception des loyers des logements communaux et la participation perçue dans le cadre de la gestion de l'agence postale. La commune dispose de 2 logements communaux mis en location (immeuble de rapport). En 2025, la commune percevra à titre exceptionnelle 12 K€ dans le cadre de placement de fonds au sein d'un compte à terme.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Le chapitre 042 globalisé correspond aux opérations d'ordre effectuées entre les deux sections et comporte les écritures d'ordre liées aux travaux en régie ; 10K€

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 034-213400336-20250407-202514-DE



Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

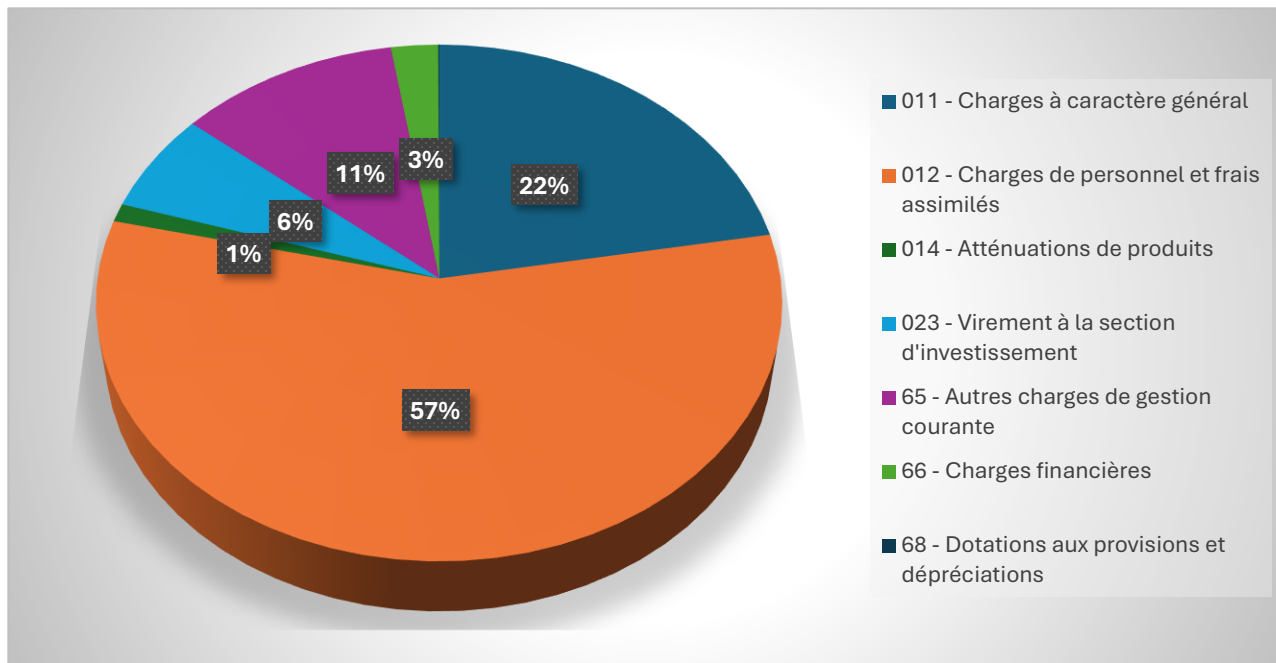
Publié le



ID : 034-213400336-20250407-202514-DE

Dépenses de fonctionnement :

En termes de dépenses, les dépenses de fonctionnement du Budget primitif 2025 s'élèvent à 2 233 212,02 € hors virement à la section d'investissement.



Chapitre	BP 2025	Réalisé_N_1
011 - Charges à caractère général	529 427,00 €	529 556,51 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 345 000,00 €	1 301 914,25 €
014 - Atténuations de produits	27 000,00 €	26 852,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	149 414,75 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	272 285,02 €	253 017,08 €
66 - Charges financières	58 000,00 €	50 321,78 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 500,00 €	1 335,00 €
Total général	2 382 626,77 €	2 162 996,62 €

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

➤ Les charges à caractère général pour 2025

Ce chapitre regroupe principalement les charges liées à la structure (énergie et fluides, maintenance, frais de nettoyage des locaux, assurances, charges locatives, impôts et taxes, etc.) et les charges liées à l'activité des services municipaux (achats de petits équipements ou de prestations de services, alimentation, entretien de la voirie et du patrimoine, frais de télécommunication, d'affranchissement, carburant, etc.). Par leurs structures et compositions, les charges à caractère général (énergie, fournitures, petits équipements et contrats de prestation de service) constituent le premier poste de dépenses impacté par l'inflation, en raison notamment de l'évolution des indices fondant la révision ou fixation des prix des contrats de commande publique.

Les charges à caractère général représentent 529K€, -6% par rapport au budget 2024.

Ces charges représentent environ 22% des dépenses de fonctionnement.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général pour 2025 par service / actions (hors charges de personnel)
 - Actions en faveur de l'enfance et jeunesse (ALSH Mouv in, ALP, parentalité, CMJ): 36 K€
 - Saison culturelle : 15 000 €
 - Scolaire (restauration scolaire et fournitures scolaires) : 95 000 €, un marché dont le cahier des charges axé sur la qualité et la réalisation de repas avec des denrées en circuit court sera lancé pour la rentrée scolaire.
 - Fournitures pour Crèche (alimentation, petit équipement, fournitures pédagogiques, vêtements de travail,..) : 10K€
 - Travaux et entretiens bâtiments communaux, voiries, élagages et fournitures pour travaux crèche, école, location de matériel : 70 950€
 - Bibliothèque : 4 500 €
 - Contrat de maintenance : 29K€ (Porte automatique, climatiseur, ascenseur, informatique,...)

Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID : 034-213400336-20250407-202514-DE

Dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général pour 2025 par service / actions (hors charges de personnel)

contrôles réglementaires bâtiments, SSI : 5 K€

Assurances : 16 K€, + 5K€ par rapport à 2024, le marché des assurances des collectivités est défavorable, certaines communes voient leur franchise atteindre des montants illogiques ou les assureurs refusent de couvrir

Formation agents : 3,5 K€ (recyclage et habilitations, et enveloppe formation agents)

Communication (impression bulletin, site internet, inauguration, intramuros) : 6K €

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

➤ Les charges de personnel pour 2025

Le poste charges de personnel représente 57 % des dépenses de fonctionnement (retraité 51%). Ce ratio est particulièrement surveillé par la collectivité, avec la volonté de ne pas affaiblir le service rendu.

Ce poste prend notamment en compte :

- Les effets du Glissement Vieillesse Technicité – GV
- L'embauche du responsable des services techniques en année pleine
- Une enveloppe pour remplacement et renfort des service ALP et techniques
- L'embauche de 3 serveurs pour la fête votive
- Le recrutement d'un garde champêtre
- L'adaptation des effectifs à la suite de la fermeture annoncée d'une classe à la rentrée scolaire 2025-2026

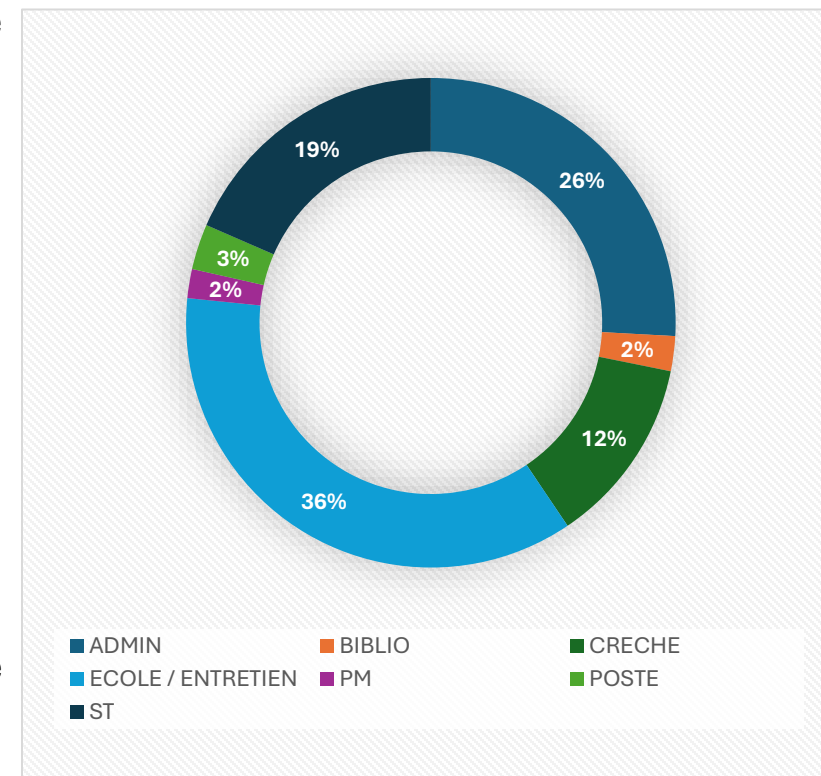
Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 034-213400336-20250407-202514-DE

Berser
Levrault



Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

➤ Les charges de personnel pour 2025

Ces dernières années, les différentes mesures gouvernementales ont fortement impactées ce poste :

- La masse salariale a été fortement impactée par plusieurs augmentations du SMIC, de la revalorisation du point d'indice.
- Le SMIC a connu plusieurs augmentations depuis 2020. Ces augmentations sont généralement décidées par le gouvernement en fonction de l'inflation et des conditions économiques. On constate une hausse de 1.73 euros du SMIC brut horaire. Le brut horaire pour un ETP est passé de 1539.42 euros à 1801.80 en 5 ans.
- Parallèlement des grilles indiciaires de la FPT ont été amenées à évoluer afin de permettre aux catégories C des premiers échelons de ne pas être rémunérés en dessous de la valeur du SMIC. L'indice de rémunération minimum d'une catégorie C Echelle C1 est passée de l'indice 332 à l'indice 366 de 2020 à 2025 soit une augmentation de 34 points.
- Il faut également noter qu'au 1er janvier 2024, toutes les grilles indiciaires (toutes catégories confondues A/B/C et tout échelons confondus) se sont vues majorées de 5 points.
- Enfin, il y a aussi une hausse significative concernant les cotisations CNRACL employeur qui sont passées de 30.65% à 34.65% entre 2022 et 2025. Cette hausse va se poursuivre jusqu'en 2028 avec une hausse de 3% par an pour atteindre les 12% en 2028.

Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 034-213400336-20250407-202514-DE



Dépenses de fonctionnement :

➤ Autres charges de gestion courante, chapitre 65

Le poste prend en charge :

- Le versement obligatoire du SDIS : 45 000 €
- Subvention au CCAS : 22 000 €
- Remboursement annuités d'emprunt auprès du SIERNEM : 109 000 €, cette ligne est en augmentation compte tenu des travaux réalisés d'éclairage public, en 2026 ; son impact sera plus faible avec l'extinction d'emprunt en 2026

➤ Charges financières chapitre 66

Les crédits inscrits s'élèvent à 58 000 €, impact faible 3% pour 2% sur les dépenses de fonctionnement, résultante de la contractualisation d'un nouvel emprunt à échéances constantes.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montants	55 268,47 €	48 829,33 €	45 354,17 €	41 773,01 €	41 864,08 €	50 321,78 €	58 000 €

➤ Atténuation de produits chapitre 014

Il regroupe les attributions de compensation versées à l'EPCI de rattachement de Lunelagglo, ce poste a augmenté à la vue du transfert de la compétence Gestion des eaux pluviales à l'agglomération membres au 1 janvier 2024, il s'élève à 26 852 €,

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

Berser
Levrault

ID : 034-213400336-20250407-202514-DE

Section d'investissement

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-213400336-20250407-202514-DE



Les dépenses d'investissement des collectivités locales, essentielles pour la gestion patrimoniale, incluent les acquisitions immobilières et les remboursements d'emprunts. Elles se distinguent des dépenses de fonctionnement par leur inscription durable à l'actif.

Chapitres	RAR	Nouvelles inscriptions	BP 2025
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	130 300,00 €	130 300,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	74 105,60 € -	7 210,00 €	66 895,60 €
204 - Subventions d'équipement versées	- €	12 000,00 €	12 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	604 153,70 €	146 050,00 €	750 203,70 €
23 - Immobilisations en cours	110 000,00 €	66 312,00 €	176 312,00 €
Total général	788 259,30 €	357 452,00 €	1 145 711,30 €

Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID : 034-213400336-20250407-202514-DE

Dépenses d'investissement :
les dépenses d'équipement

Le chapitre 20 (immobilisations incorporelles) concerne les frais d'études, les documents d'urbanisme, les frais relatifs aux logiciels informatiques (licences). En 2025, il est inscrit :

- La modification du plan local d'urbanisme 39K€
- Les logiciels pour les services (finances, cimetière, ALP, état civil, élections, crèche,...) 5K€
- L'étude de faisabilité du groupe scolaire 17K€

Le chapitre 204 (subventions d'équipements versées) comprend les attributions de compensation reversées dans le cadre du transfert de la compétence. Son montant est figé à 26K€

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :
les dépenses d'équipement

Le chapitre 21 (immobilisations corporelles) concerne notamment les acquisitions, les réseaux, les travaux de voirie et autres, les installations et aménagements :

- Acquisition parc du château de Boisseron 100K€
- Aménagement plaine des sports 500K€ (en attente subventions, crédits complémentaires seront inscrit en DM)
- Voirie aménagement doux 45 K€
- Mise en sécurité rue des douves 1^{er} phase travaux urgent 5K€
- Acquisition / préemption 16K€
- Etanchéité toiture presbytère 4K€
- Travaux de mise en sécurité Temple 4K€
- Réhabilitation Mairie : 1^{er} phase 10K€

Le chapitre 23 (immobilisations en cours) enregistre les travaux, aménagements et opérations prévus sur plusieurs exercices :

- La commune a engagé l'opération « création d'un pôle santé et aménagement de la place des platanes, l'équipe d'architectes ont été notifiés début janvier 2025, ce chapitre englobe leur mission pour un montant de 70K€, ce qui doit amené le projet à la 1^{er} pierre sur cet exercice comptable.

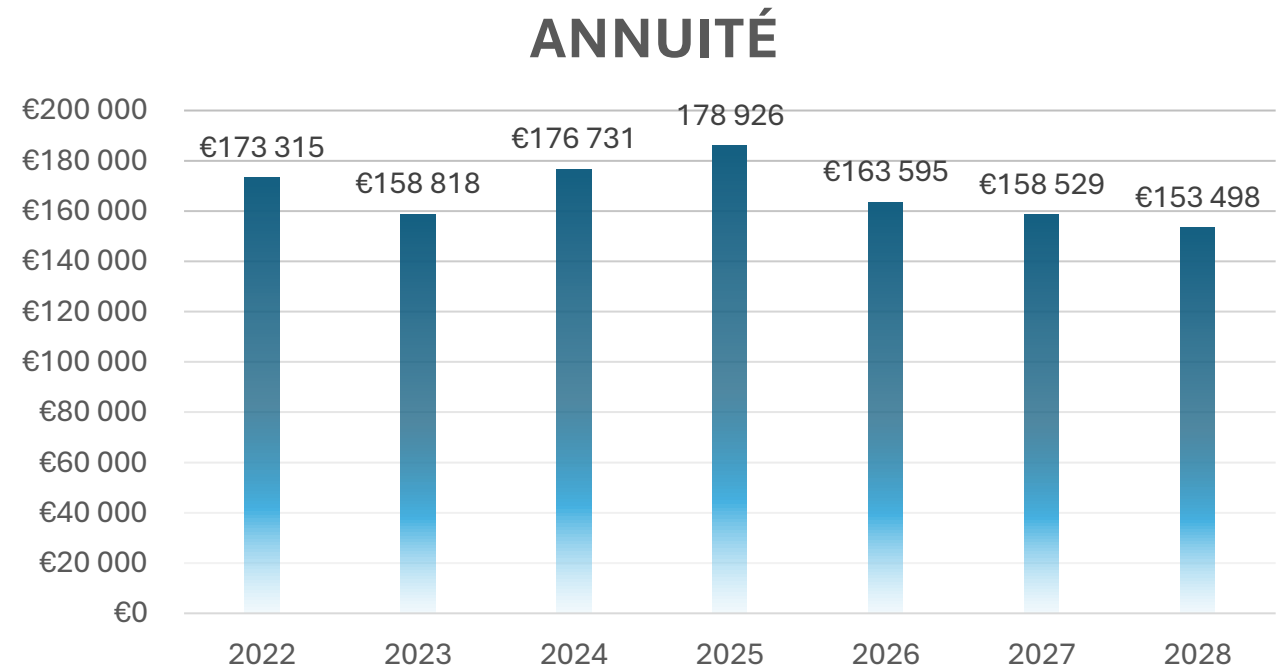
Section d'investissement

Dépenses d'investissement :
les dépenses financières

Le chapitre 16 :

Malgré le recours à la ressource bancaire, on constate que l'annuité de la dette diminue chaque année.

Cette diminution permet la souscription de nouveaux emprunts sans dégradation de notre capacité de désendettement. Le ratio de désendettement reste inférieur à 5,8 ans



Annuités									
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
178 926,16	158 762,82	158 529,48	153 496,15	148 898,36	144 300,56	140 734,10	130 646,41	130 646,41	130 646,41

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Profil d'extinction de dettes

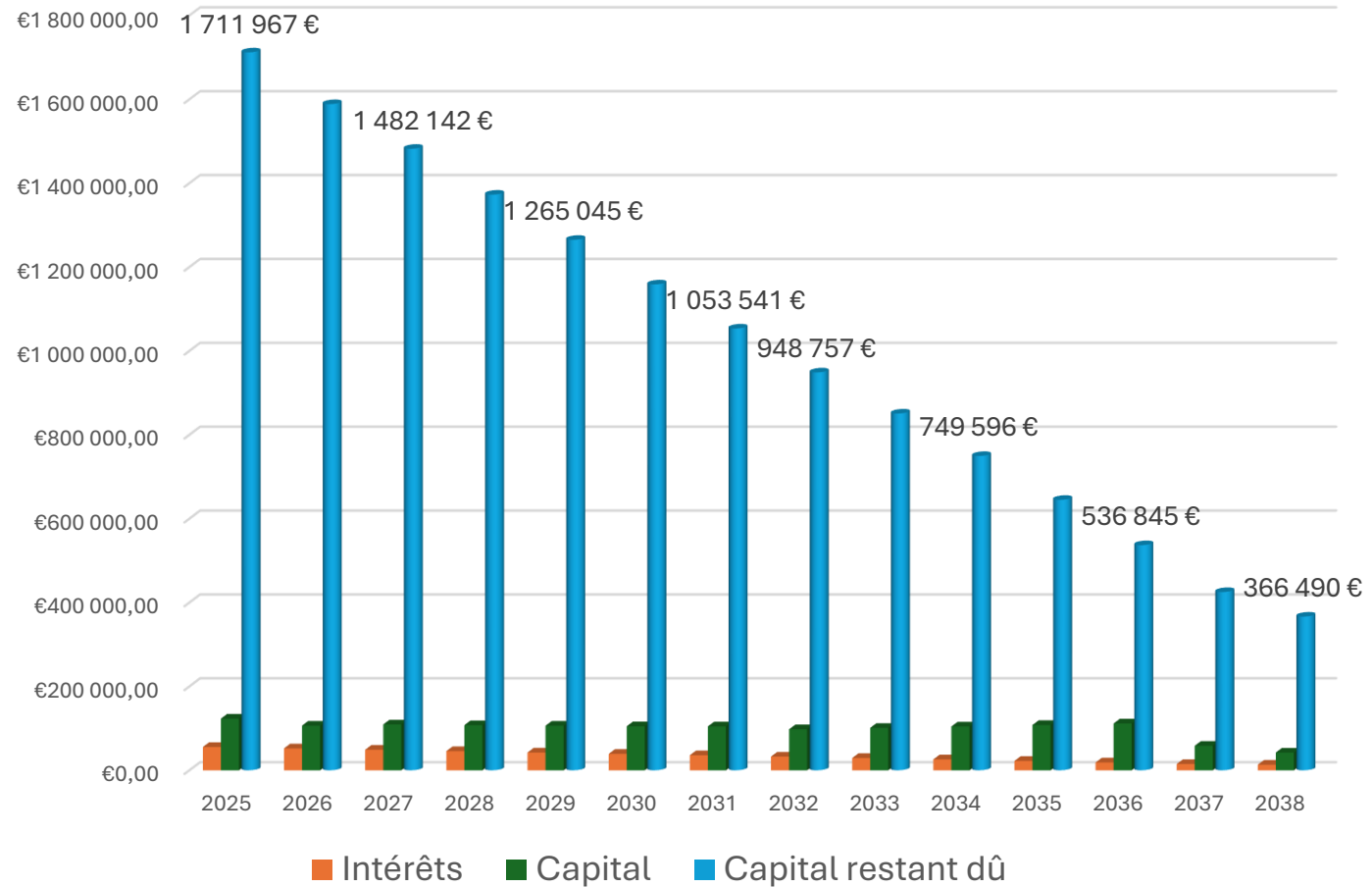
Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID : 034-213400336-20250407-202514-DE



Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Intérêts	58 000 €	52 267,38 €	49 101,31 €	45 828,00 €	42 463,60 €	39 230,80 €	35 950,36 €	32 703,72 €	29 428,22 €	26 031,83 €	22 509,85 €	18 857,35 €	15 069,22 €	13 534,80 €
Capital restant dû	1 711 967,14 €	1 588 637,04 €	1 482 141,60 €	1 372 713,43 €	1 265 045,28 €	1 158 610,52 €	1 053 540,76 €	948 757,02 €	850 814,33 €	749 596,14 €	644 981,56 €	536 845,00 €	425 055,86 €	366 490,48 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Structure de la dette communale

Code	Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Date de fin
4679507	Achat terrain Pécoul construction cantine et salle ALP	01/08/2016	200 000,00 €	25/08/2031
20171	Aménagement Avenue Frédéric Mistral	07/12/2017	600 000,00 €	25/05/2037
201701	Construction restaurant scolaire et salle ALP	15/03/2017	200 000,00 €	25/04/2025
25112016	Création bureau de direction ALP	25/11/2016	48 000,00 €	05/03/2027
2014AI8267	Emprunt Giratoire avenue mistral/rte de st christol	19/05/2014	100 000,00 €	30/05/2029
018BA9012PF	Emprunt voirie travaux mas de barre et cimetièrè	29/11/2010	100 000,00 €	01/09/2025
MIN238571E..	Espace Mistral	20/02/2006	1 000 000,00 €	01/01/2036
10278091190	INVESTISSEMENT 2024 ESPACE LOUIS ARMAND	14/06/2024	600 000,00 €	30/06/2049

L'ensemble des emprunts sont à taux fixe

Section d'investissement

Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 034-213400336-20250407-202514-DE

Berser
Levrault

Les recettes d'investissement sont essentielles pour financer des projets durables, comme la construction d'infrastructures.

Elles constituent un enjeu fondamental en termes d'équilibre budgétaire : qu'il s'agisse de recourir à l'emprunt ou de rechercher des financements extérieurs.

Chapitres	RAR	Nouvelles inscriptions	BP 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reç	- €	367 853,27 €	367 853,27 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	149 414,75 €	149 414,75 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	267 005,20 €	267 005,20 €
13 - Subventions d'investissement	161 038,08 €	6 400,00 €	167 438,08 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	94 000,00 €	94 000,00 €
Total général	161 038,08 €	984 673,22 €	1 145 711,30 €

Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

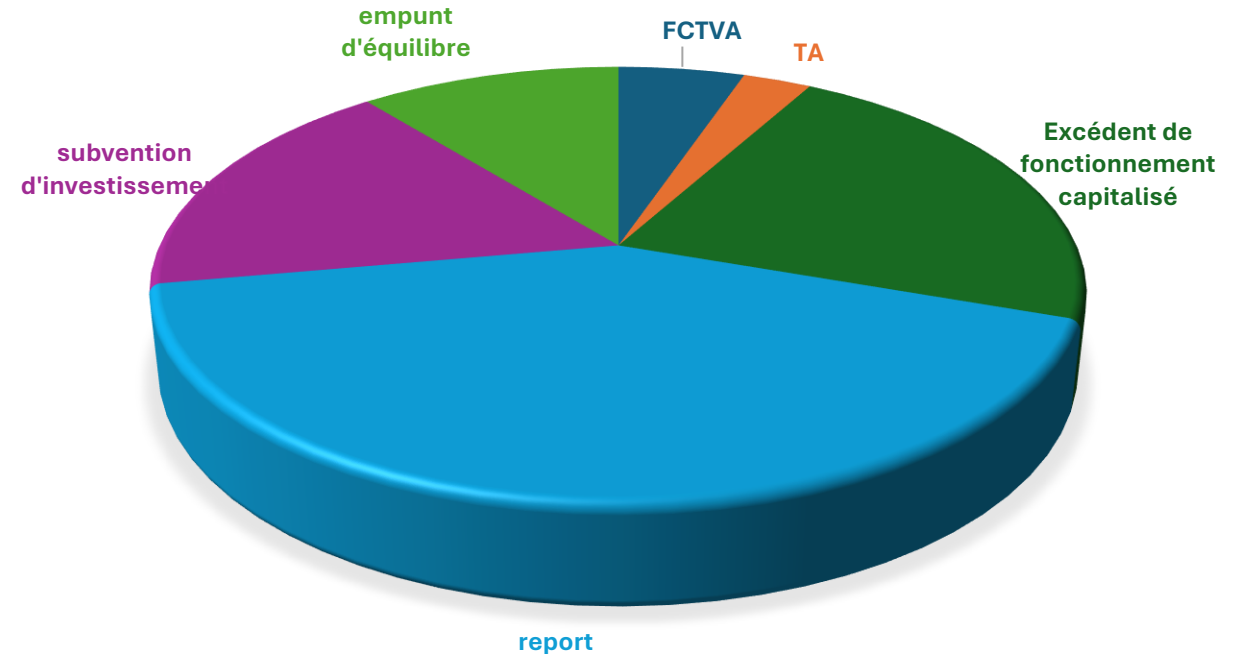
Publié le

ID : 034-213400336-20250407-202514-DE



Le programme d'investissement 2025 repose principalement sur :

- l'autofinancement de la commune et ses ressources propres : FCTVA, TA, capitalisation de l'excédent de fonctionnement reporté
- les subventions octroyées par les différents organismes publics et le report du résultat d'investissement 2024
- La possibilité de recourir à un emprunt d'équilibre de 95K€



Les investissements prévus dans le programme 2025 s'élèvent à 1 015 411,30 €

Ratios

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

Berser
Levraut

ID : 034-213400336-20250407-202514-DE

Ces ratios, définis par le CGCT, permettent d'évaluer la santé financière et la pression fiscale d'une collectivité. Cependant, leur interprétation nécessite une analyse croisée et pluriannuelle, tenant compte des spécificités locales et des grands agrégats financiers pour une évaluation complète.



Ratios

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

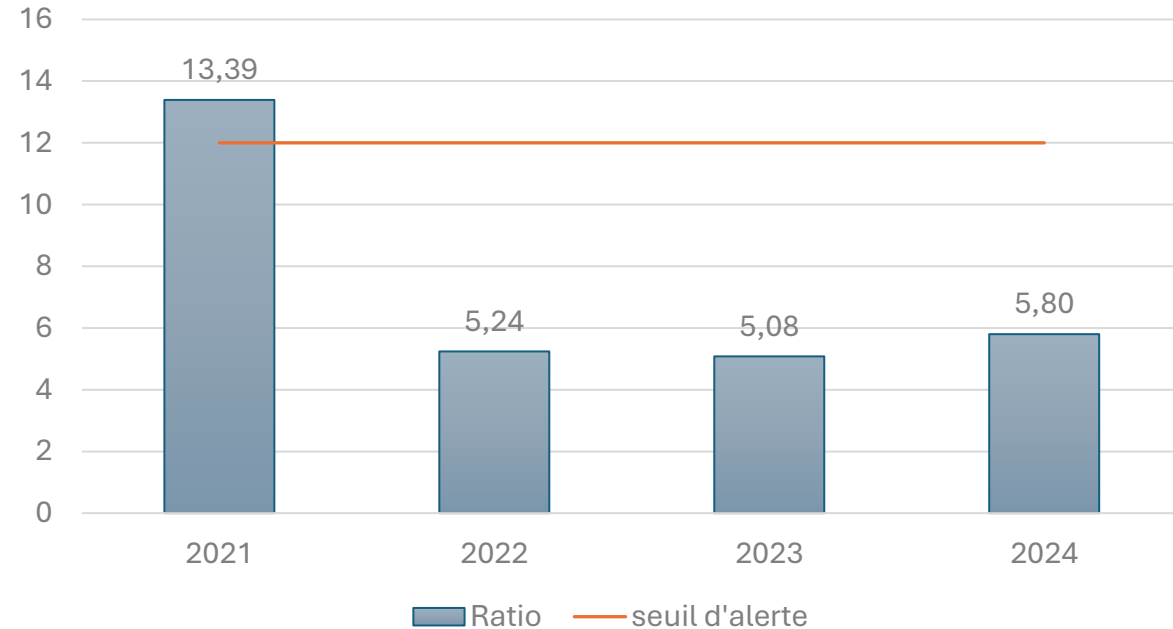


ID : 034-213400336-20250407-202514-DE

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette.

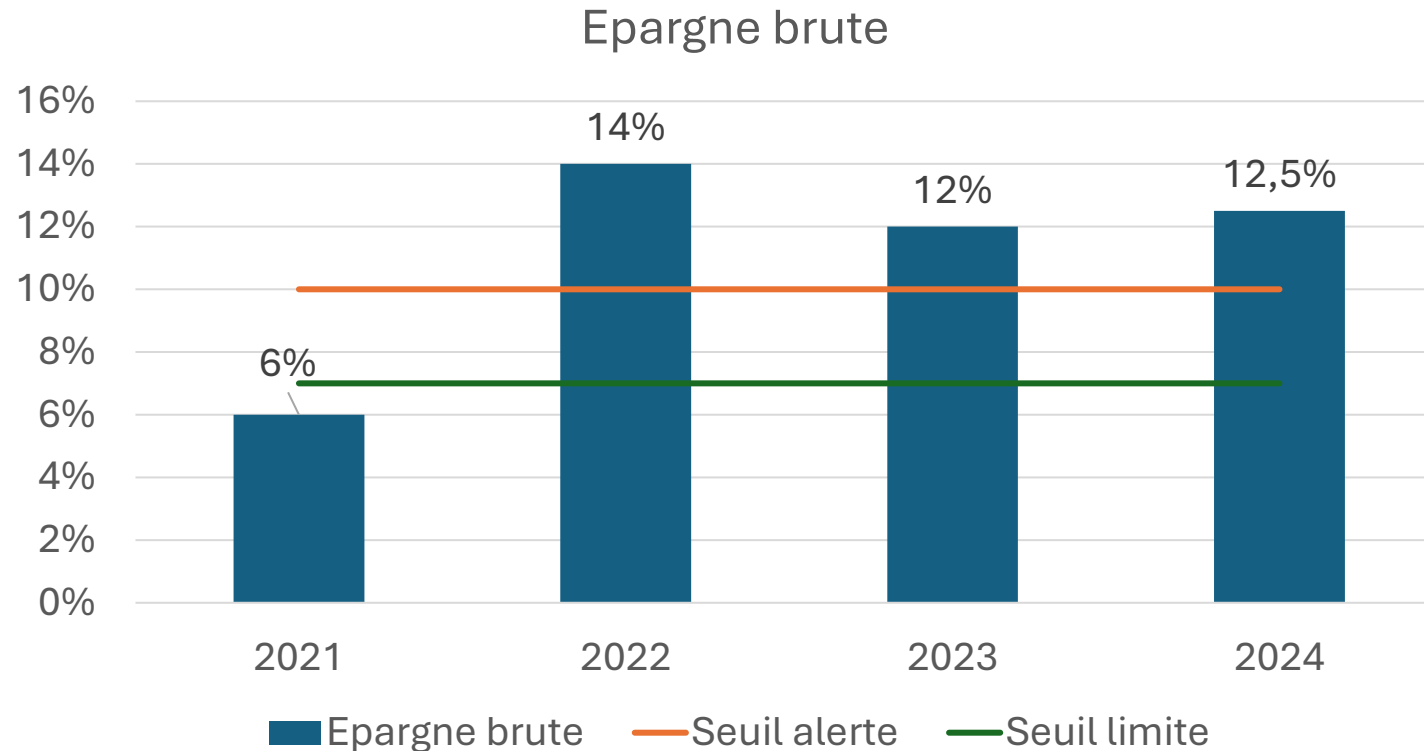
Capacité de désendettement



Ratios

Le taux d'épargne brut

Indicateur à surveiller et ne pas dégrader



Pour information, le taux moyen d'épargne brute des communes française se situe aux alentours de 15,6% en 2023 (DGCL – Données DGFIP)

Ratios

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

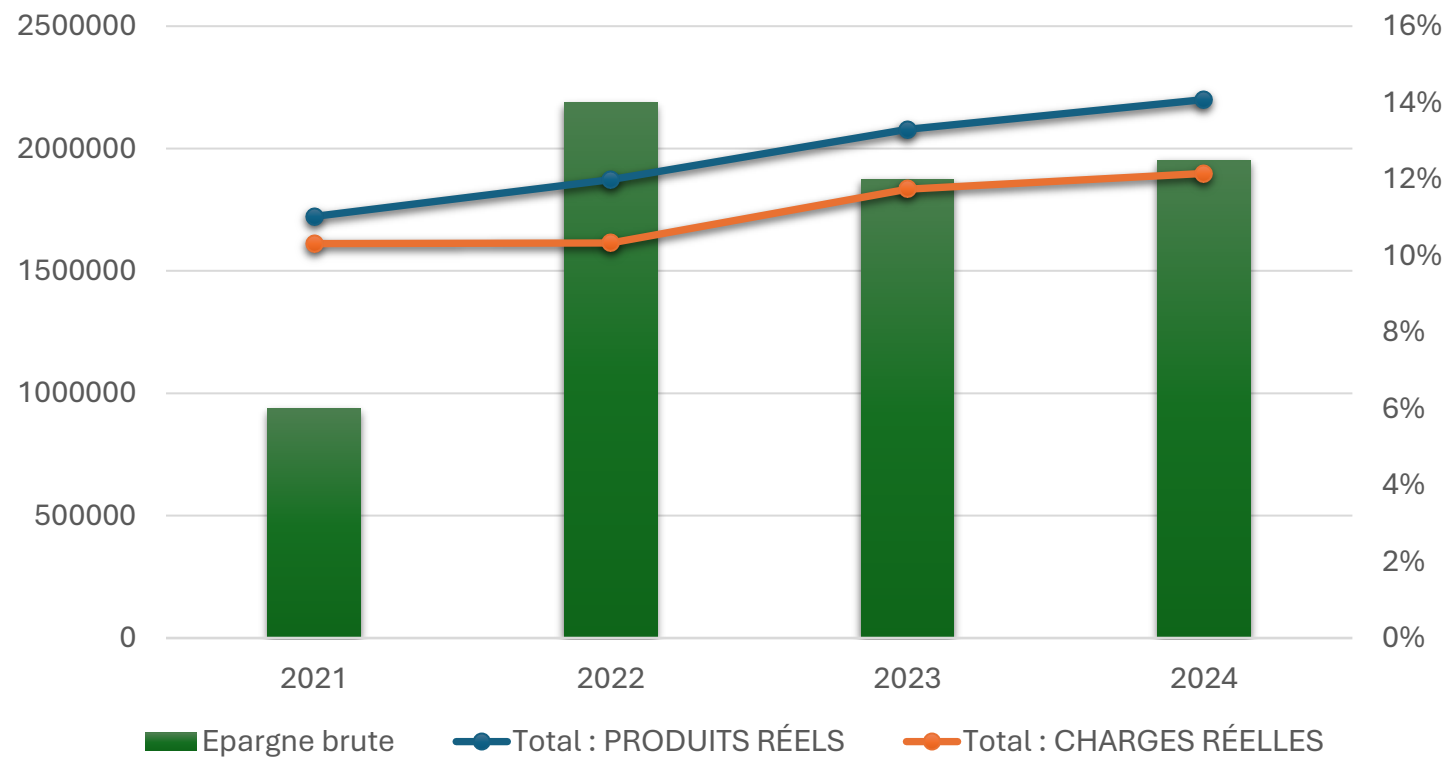
Publié le



ID : 034-213400336-20250407-202514-DE

Effet ciseaux

Effet ciseaux



Compte tenu que les dépenses des communes croissent plus rapidement que les recettes, cet indicateur permet de s'assurer que la commune s'adapte **et explorer** systématiquement **toutes les possibilités d'optimisation**, notamment dans le domaine des **dépenses de fonctionnement**

Si ce n'était pas le cas, la commune serait soumise à un puissant effet de ciseau.

Ratios obligatoires



Une nuance doit être apportée à ces ratios qui se basent sur des données prévisionnelles et non réalisées, de plus certains ratios nécessitent des retraitements comptables pour être analysés

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 034-213400336-20250407-202514-DE

Population totale

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 000,55
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 014,91
3	Dépenses d'équipement brut / population	451,58
4	Encours de dette / population (2) (3)	770,46
5	DGF / population	135,46
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	60,50 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	104,36 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	44,49 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	75,91 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	1,42 %

- 1 ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale.
- 2 ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale
- 3 ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale.
- 4 informe du montant de dette de la collectivité en euros par habitant, n'a que l'intérêt de la simplicité... Il ne donne aucune indication sur la capacité de remboursement
- 5 ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant
- 6 ce ratio mesure la proportion des charges de personnel dans les charges courantes
- 7 ce ratio mesure le poids des dépenses courantes et du remboursement de la dette par rapport aux recettes courantes, soit la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement.
- 8 Ce ratio mesure le poids relatif de l'investissement comparé aux recettes courantes.
- 9 ce ratio mesure le rapport entre l'endettement de la collectivité et ses recettes courantes de fonctionnement.
- 10 ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette